



Écoles agréées de Hockey Canada

Demande

« CRÉER DES PARTENARIATS QUI AUGMENTENT LES
OCCASIONS D'ALLIER ÉDUCATION
ET HOCKEY »

Date limite annuelle : 1^{er} octobre



Demande pour une école agréée de Hockey Canada

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DE CONTRÔLE D'UNE DEMANDE POUR UNE ÉCOLE AGRÉÉE DE HOCKEY CANADA	2
---	---



Demande pour une école agréée de Hockey Canada

➤ LISTE DE CONTRÔLE D'UNE DEMANDE POUR UNE ÉCOLE AGRÉÉE DE HOCKEY CANADA

1) LETTRE DE PRÉSENTATION POUR LA DEMANDE

(Description du programme proposé et des raisons pour lesquelles le demandeur veut présenter un programme autorisé d'une école agréée de Hockey Canada.)

2) PROFIL OPÉRATIONNEL

- o Organigramme
- o Descriptions d'emplois
- o Curriculum vitae de l'entraîneur-chef ou du coordonnateur des entraîneurs
- o Curriculum vitae de l'administrateur en chef du programme
- o Description et compétences des autres membres du personnel d'instructeurs

3) EMPLACEMENT DU PROGRAMME DE L'EAHC

- o Nom, adresse et coordonnées des installations du volet de l'école agréée
- o Nom, adresse et coordonnées des installations scolaires
- o Installations ou plan résidentiels pour les élèves-athlètes non résidents
- o Nom, adresse et coordonnées de la commission scolaire
- o Administration
- o Nom, adresse et coordonnées de l'école ou des écoles locales (administrateur de l'école)

4) ENTENTES EN VIGUEUR

- o La commission scolaire partenaire
- o La ou les écoles partenaires
- o Approbation du ministère pour l'exploitation de l'école à charte

5) BUDGET PROPOSÉ ET PRÉVISIONS TRIENNALES

(Veuillez inclure les frais proposés qui seront imposés aux élèves pour participer au programme. De plus, veuillez inclure une copie du budget de fonctionnement proposé indiquant les revenus et les dépenses qui seront engagées.)

6) FRAIS DE DEMANDE ET GARANTIE DE BONNE FIN JOINTS À LA DEMANDE (conformément à la politique sur les EAHC – section Nouvelle demande – élément n° 5 – p. 6)

- o Frais de demande de 5 000 \$ – 2 500 \$ payés au membre, 2 500 \$ payés à Hockey Canada (une partie des frais sert à payer la vérification des dépenses pendant les trois premières années).
- o NOUVELLES DEMANDES ET ÉCOLES AGRÉÉES DONT L'ADMINISTRATION EST REPRIS PAR UN NOUVEL EXPLOITANT – garantie de bonne fin de 5 000 \$ détenue à perpétuité par le membre donnant l'approbation. Le membre peut libérer l'école de la garantie si celle-ci cesse d'être une école agréée de Hockey Canada et qu'elle n'a aucune obligation financière impayée envers Hockey Canada ou un de ses membres, ni envers aucun tiers pouvant réclamer à Hockey Canada ou à un de ses membres les montants dus par l'école agréée de Hockey Canada.



Demande pour une école agréée de Hockey Canada

- o Frais exigés par le membre (à sa discrétion, par équipe ou par programme).
- o Frais d'inscription des joueurs selon les tarifs appliqués par le membre.

REMARQUE 1 : Hockey Canada offre aux écoles agréées des services de consultation par un groupe de travail, de développement et de soutien en évaluation de la qualité pour le sport, d'administration générale ainsi que de communication avec les membres et d'autres écoles agréées.

REMARQUE 2 : Si une nouvelle demande est refusée, jusqu'à 2 500 \$ de la partie des frais versés au membre (2 500 \$) seront conservés pour le paiement des coûts administratifs, tandis que la partie des frais de demande versée à Hockey Canada (2 500 \$) sera remboursée, de même que la garantie de 5 000 \$.

7) PLAN ET HORAIRE DU PROGRAMME SCOLAIRE ET DU PROGRAMME DE HOCKEY

- o Date du début et de la fin du programme
- o Calendrier du programme montrant un exemple d'un horaire hebdomadaire et mensuel pour toutes les activités scolaires et sportives
- o Sommaire du nombre d'heures du programme sur la glace et hors glace
- o Liste des ligues auxquelles l'équipe participera
- o Liste des niveaux de certification détenus par vos entraîneurs

8) DESCRIPTION DES ÉLÈVES-ATHLÈTES PROPOSÉS OU INSCRITS AU PROGRAMME DE L'ÉCOLE AGRÉÉE

- o Groupes selon l'âge (novice, atome, pee-wee, bantam, midget)
- o Classification selon l'habileté (récréatif – ligue maison ou compétition AAA, AA, A)
- o Groupes selon le sexe (masculin et féminin)
- o Base d'inscription du bassin d'élèves proposés

9) PLAN DE MARKETING

- o Stratégie de marketing
- o Plan promotionnel pour le recrutement d'élèves-athlètes au programme